

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 16 (1969)  
**Heft:** 9

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 26.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

1. Liaison permanente avec le Service du feu (Poste permanent)
2. Organisation de l'alarme téléphonique du personnel
3. Mise en passe de toutes les installations
4. Equipement de deux installations PC avec 105 lits prêts en permanence
5. A disposition: 6 véhicules d'intervention polyvalents avec auto-appel
6. A disposition: matériel pour la subsistance (auto-cuiseurs — vaisselle, etc.) pour 120 personnes
7. Constitution d'un dépôt de carburants, etc.

#### Résumé de l'événement

1. mardi 15 juillet 1969, à 1 h 40, grosse explosion dans immeuble Aubépine 16.  
Ouverture béante dans façade côté droit sur 7 m de large et 15 m de haut environ.  
Eroulement des appartements Appartements 4e étage en suspension dans le vide menace de s'écrouler (écroulement vers 8 h)  
Immeubles: 16, rue de l'Aubépine 13, rue des Peupliers 20, bd de la Cluse sont touchés et évacués.

#### 2. Sur le lieu du sinistre:

Intervention du PP, de la Police et de la Cp. 3 des sapeurs-pompiers Ville de la Voirie avec engins de déblaiement d'une gradall de la Maison Induni d'un détachement de la troupe PA.

#### 3. Services de l'arrière:

Intervention de la protection civile de la ville de Genève alertée par le Poste permanent

- Ouverture du Centre d'accueil de la Roseraie (poste sanitaire de secours)
- Organisation d'un réfectoire
- Organisation de la subsistance pour sinistrés, sapeurs-pompiers et Police
- Organisation d'un service sanitaire
- Préparation du Centre d'accueil Jonction en cas de dépassement des possibilités de la Roseraie.

#### 4. Victimes:

- 1 mort
- 14 blessés légers dont 3 enfants évacués sur l'Hôpital cantonal, puis renvoyés au Centre d'accueil
- Nombreuses familles évacuées, dont 20 à reloger

#### 5. Après expertise:

- 13, rue des Peupliers: récupéré en totalité
- 20, bd de la Cluse: récupéré en partie.

#### 6. Durée de l'intervention:

- Sur le lieu du sinistre: 2 jours
- Protection civile: 4 jours

Là, non plus pas grand-chose à rajouter, sinon que tous les journaux genevois ont à cette occasion parlé abondamment de la protection civile, et dans le sens le plus positif!

#### Des subventions pour des localités jurassiennes

Lorsque paraîtront ces lignes le Grand Conseil bernois aura très probablement ratifié — nous l'espérons du moins — une série de subventions revenant à diverses localités jurassiennes et touchant à la protection civile. Il s'agit d'une

participation aux frais engagés par les communes de Bassecourt, Courfaivre et Porrentruy — des sommes assez importantes sont en jeu — pour la construction de postes de commandement et de locaux sanitaires. Nous touchons là, on le sait, au domaine de M. Jean Comment chef de l'Office cantonal bernois de la protection civile, dont la tâche est ardue étant donné l'étendue du canton intéressé.

#### Des romands aux responsabilités

C'est avec plaisir que nous avons appris que le chef du service municipal de la protection civile de la ville de Genève, M. Roger Jourdan, a été appelé aux fonctions de président — avec M. Max Reinhart de Berne comme co-président — de l'«Association professionnelle suisse de protection civile des villes» pour l'exercice 1969—1970. M. Georges Cuendet de Vevey a également été nommé membre du comité de ladite association, MM. Reymann et Parisod étant déjà membre de ce comité. Félicitations aux uns et aux autres, et réjouissons-nous de cette importante présence romande.

Ainsi, et partout où nous tournons nos regards — et surtout quand on veut bien nous renseigner — on constate que la protection civile sur toute l'étendue de la Romandie ne reste pas en arrière. Et c'est cette réalité qui explique certaines réactions des responsables de la protection civile des cantons romands qui déplorent des prises de position... qu'avec la meilleure volonté du monde ils ne peuvent arriver à comprendre!

John Chevalier

#### Munizipalgemeinde Kreuzlingen Stellenausschreibung

Die Stadt Kreuzlingen sucht einen vollamtlichen

## Ortschef

In den Aufgabenkreis fallen der Aufbau und die Führung der Zivilschutzorganisation mit 3000 Dienstpflichtigen, Informationsvorträge, Instruktionkurse, Administrations- und Sekretariatsarbeiten, eventuell auch die Kontrolle der Zivilschutzbauten.

Es wird eine Persönlichkeit verlangt, die fähig ist, den obgenannten Aufgabenkreis organisatorisch und administrativ zu überblicken und selbständig zu führen.

Im Rahmen der städtischen Besoldungsverordnung wird ein zeitgemässer Lohn, Pensionskasse und Krankenversicherung geboten. Fünftagewoche. Stellenantritt so bald als möglich.

Bewerbungen mit den üblichen Unterlagen und Photo sind bis 10. Oktober 1969 an das Stadttammannamt, 8280 Kreuzlingen, zu richten.

Kreuzlingen, 4. September 1969

Der Stadtrat

### Neu: Computersatz

jetzt noch rascher  
und leistungsfähiger für

**Buchdruck**  
**Offset**  
**Siebdruck**  
**Zeitungsrotation**

**Vogt-Schild AG**  
Buchdruckerei und Verlag  
4500 Solothurn 2  
Telefon 065 264 61

# La protection civile a obtenu ses lettres de noblesse ... à l'Organisation internationale du travail

Récemment a eu lieu à Genève — dans le cadre du 50e anniversaire de l'Organisation internationale du travail (OIT) — un congrès réunissant plus de 1500 participants, venant d'un nombre considérable de pays. Rien d'étonnant à ce nombre inusité de délégués, puisque le congrès en question avait pour thème général: «Sécurité et Hygiène du travail». Thème intéressant aussi bien les pays en voie de développement que ceux où l'industrie est déjà une vieille tradition. Il s'est dégagé du congrès en question trois éléments principaux, qui peuvent d'ailleurs en constituer la synthèse, et que l'on peut résumer de la façon suivante.

Pour ce qui est d'abord des problèmes touchant à la construction de telle ou telle entreprise, il apparaît nécessaire de choisir les matériaux en fonction de l'exploitation envisagée, ce qui constitue déjà un premier élément de sécurité. Et il convient aussi que les divers locaux soient aménagés dans le même esprit, qu'ils soient équipés de tous les dispositifs de détection et d'intervention contre le feu, et que les dégagements — escaliers et portes entre autres — soient suffisants pour le personnel et les clients envisagés. Ce dernier impératif valant surtout pour les grands magasins. Puis, et toujours sur le plan technique, il faut veiller à ce que les installations et machines diverses ne puissent présenter de danger au cours de leur emploi.

Second élément à considérer: il est indispensable que le personnel, à tous les échelons, soit initié aux règles de sécurité au moyen de conférences et à l'aide de films ou de tableaux suggestifs et frappants placés aux endroits les plus favorables. Par ailleurs et partout où cela s'avère nécessaire, des consignes

strictes et très explicites devront être affichées.

Enfin, et il s'agit là du côté humain de ce qui touche à la sécurité, il est ressorti de tous les exposés présentés pendant près d'une semaine, que la direction, la maîtrise et l'ensemble du personnel d'une entreprise considérée doivent se sentir concernés et solidaires quant aux mesures prises dans un tel domaine.

## Les organismes de protection d'établissement précieux élément de sécurité

Il va de soi que dans l'optique ci-dessus, des nations toujours plus nombreuses peuvent mettre à leur actif des réalisations intéressantes, et leurs délégués au congrès n'ont pas manqué de faire part de leurs expériences à ce sujet. Cette partie des travaux n'ayant certes pas été la moins intéressante. C'est d'ailleurs à cette occasion qu'un élément nouveau pour la plupart des congressistes a été mis en évidence et qui constitue un apport remarquable à la sécurité dans les entreprises, dans notre pays en particulier. L'Organisation internationale de protection civile (OIPC) avait été, en effet, associée pour la première fois à une manifestation de l'OIT et ses dirigeants avaient choisi tout naturellement d'exposer à cette occasion tout ce qui se rapporte aux «Organismes de protection d'établissement». Ces OPE qui constituent un des secteurs les plus importants de la protection civile suisse. Ce que nous nous sommes efforcé de démontrer, puisque le secrétaire-général de l'OIPC, Monsieur Milan Bodi, avait bien voulu nous charger de cette délicate mission. Délicate, car il s'agissait d'exposer devant un tel aéropage quelque chose de peu connu dans la

plupart des pays présents au «Congrès international de sécurité et hygiène du travail». Mais délicate aussi étant donné qu'il s'agissait de montrer le rôle que peut jouer la protection civile dans un domaine et dans un cadre qui lui était jusqu'alors étranger, sinon fermé. Et délicate enfin — ou plus exactement émouvante pour le soussigné — étant donné que l'exposé a été fait depuis la tribune de la salle où se tiennent les Assemblées générales de l'ONU! Bien sûr que tous nos lecteurs connaissent en quoi consistent les OPE — nous l'espérons tout au moins — et il ne nous paraît pas nécessaire de répéter ici ce que nous avons dit à ce sujet. Tout juste nous permettrons-nous de reproduire notre conclusion:

*«Ainsi, et grâce à la mise sur pied d'Organismes de protection d'établissement, la protection civile rejoint bien des impératifs de la sécurité et de l'hygiène du travail. Cela dans la mesure même où une bonne partie du personnel de l'entreprise considérée — c'est-à-dire tous les hommes affectés obligatoirement à l'OPE et les femmes qui se seront inscrites volontairement — aura suivi une instruction très poussée touchant à la lutte contre l'incendie et au secourisme. Ce qui crée dans l'ensemble du personnel, et à tous les échelons, un sentiment remarquable de confiance, de solidarité et d'entraide mutuelle.»*

Tout ceci étant il n'est pas exagéré de dire que la protection civile a trouvé ses lettres de noblesse à l'Organisation internationale du travail!

J. Chevalier, directeur du Centre d'études et de recherches de l'OIPC

## Der Chef einer Zivilschutz-Organisation

war erstaunt über die Möglichkeit, wie wir sein Verbindungsschema A 4 auf 100 x 150 cm vergrösserten; er konnte es so seinem Mitarbeiterstab wesentlich besser erklären.

Ob Block-, Sektor- oder Schutzraumpläne — wir reproduzieren (verkleinern, vergrössern, kopieren, drucken ein- oder mehrfarbig) zuverlässig und in kürzester Zeit. Dass wir dabei die preislich vorteilhafteste Lösung treffen, ist für uns selbstverständlich.

Unser Personal ist gut geschult, hat grosse Erfahrung und garantiert für einwandfreie Reproduktion Ihrer Vorlagen. Rufen Sie uns an. Wir beraten Sie unverbindlich.

**Ed. Aerni-Leuch 3000 Bern 14**

Reproduktionsanstalt / Fabrik technischer Papiere Zieglerstrasse 34 Telefon 031 25 92 22

